

TAXE DE SEJOUR 2023

Délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2022

Période de perception de la taxe de séjour 2023 : 1er avril au 30 septembre

Date limite de déclaration au 1er mars 2023 sur le portail en ligne Taxe de séjour

<http://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/biscarrosse>

POUR RAPPEL :

En votre qualité de loueur de meublé de tourisme ou de chambre d'hôte vous êtes amené à percevoir le produit de la taxe de séjour **forfaitaire** conformément aux dispositions de la délibération.

La taxe de séjour forfaitaire est versée par chaque lieu d'hébergement à la commune de Biscarrosse.

Elle correspond à la période de mise en location et non aux périodes réelles de location (une seule déclaration à faire).

Le montant est donc intégré par le loueur dans le prix de l'hébergement (un seul paiement avant le 30 septembre).

La recette de la taxe de séjour est destinée à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité : service d'accueil et d'information, sécurité des personnes et des sites, accueil des renforts saisonniers, propreté et embellissement de la station, animations,
...

Catégories d'hébergement	Tarifs total 2023
Palaces	4.73 € *
Meublés de tourisme 5 *	3.41 €
Meublés de tourisme 4 *	1.00 €
Meublés de tourisme 3 *	0.80 €
Meublés de tourisme 2 *	0.70 €
Meublés de tourisme 1 * & chambres d'hôtes	0.65 €
Meublés de tourisme sans classement ou en attente de classement	5.00 % (du coût moyen de la nuitée)

* Tarif plafond applicable aux meublés de tourisme non classés perçu au régime Réel (Loi 2020-1479 du 18 décembre 2019 de finances pour 2020).

Un simulateur est disponible sur le site de la ville pour les meublés non classés.

Période d'ouverture

de 1 à 62 nuitées (1 et 2 mois) :

de 63 à 122 nuitées (3 et 4 mois) :

au-delà de 122 nuitées (5 et 6 mois) :

20 %

30 %

40 %

Taux abattement

Rappel forfaits meublé de tourisme classé 4 personnes / 6 mois :

1 étoile : 285.48 €

2 étoiles : 307.44 €

3 étoiles : 351.36 €

4 étoiles : 439.20 €

5 étoiles : 1497.67 €

INFOS CLASSEMENT

- Office du Tourisme des Grands Lacs : 05 58 78 20 96 / meubles@biscagrandslacs.com
- Landes Attractivité : 05 58 06 89 89 / nathalie.blanc@landesattractivite.com
- Gîtes de France Landes : 05 58 85 44 44 / accueil@gites-de-france-landes.com
- Etoiles de France : 06 46 35 44 25 / contact@etoiles-de-france.fr

Le classement vous permet de bénéficier d'un abattement de 71% au lieu de 50% sur les impôts sur les revenus & de l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

PLUS D'INFOS

www.ville-biscarrosse.fr

Régisseur taxe de séjour :
05 58 83 40 40 poste 345
sejour@ville-biscarrosse.fr